

GUIDE-08 – PRINCIPES D'AGRÉMENT DES PROGRAMMES OFFRANT L'ENSEIGNEMENT DÉCENTRALISÉ/L'APPRENTISSAGE À DISTANCE

PRÉAMBULE

Tous les programmes d'enseignement, y compris ceux qui comprennent des lieux d'enseignement décentralisés et ceux qui offrent des cours à distance, doivent démontrer qu'ils sont conformes aux Normes d'agrément du PAE AE & AP pour obtenir le statut d'agrément.

DÉFINITIONS :

L'**enseignement décentralisé** est un concept général qui comprend la prestation de l'enseignement entièrement à l'extérieur du campus et des éléments de l'enseignement traditionnel accessibles à distance. Le modèle de l'enseignement décentralisé peut être appliqué parallèlement aux cours magistraux, avec des cours à distance classiques, ou encore il peut être appliqué pour créer des salles de classe entièrement virtuelles.

L'**apprentissage à distance** est considéré comme un sous-groupe de l'enseignement décentralisé. Dans les programmes d'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute, l'apprentissage à distance désigne un processus d'enseignement structuré dans lequel les étudiants et enseignants sont séparés par la distance géographique ou le temps, et fait appel aux technologies de communication comme l'enseignement en ligne ou la vidéoconférence synchronisée.

Les exemples d'enseignement décentralisé comprennent :

- a) l'établissement de programmes d'enseignement satellite/externe;
- b) les programmes d'apprentissage à distance qui offrent :
 - i des modules pédagogiques imprimés ou en ligne pour compléter ou remplacer l'enseignement magistral dans un ou plusieurs cours;
 - ii des vidéoconférences ou des téléconférences destinées aux étudiants situés dans des milieux cliniques ou des campus satellites;
 - iii la formation en ligne pour remplacer d'autres méthodes d'enseignement pour les étudiants individuels qui sont dispersés à l'échelle régionale, nationale ou internationale, dans le cadre d'un programme d'enseignement « virtuel ».

EXIGENCES D'AGRÉMENT

Tous les programmes agréés doivent démontrer qu'ils sont conformes aux normes d'agrément du PAE AE & AP, y compris les programmes offerts entièrement ou partiellement sous forme

d'enseignement décentralisé/apprentissage à distance. Les exigences/lignes directrices suivantes doivent être prises en considération par les programmes d'enseignement pour préparer le rapport d'autoévaluation, par les équipes d'évaluation par les pairs pour évaluer le programme, et par le comité mixte d'agrément pour recommander un statut d'agrément ou examiner une demande de changements majeurs :

1. L'établissement d'enseignement :

- soutient, par ses principes, et grâce à l'affectation de ressources humaines et financières adéquates, la création de programmes d'enseignement décentralisé et d'apprentissage à distance.
- évalue l'efficacité pédagogique des programmes d'enseignement décentralisé, y compris l'évaluation des résultats des étudiants, le taux de persévérance scolaire et la satisfaction des étudiants, afin de pouvoir les comparer à ceux des programmes d'enseignement classiques sur le campus.

2. Les étudiants inscrits aux programmes d'enseignement décentralisé/apprentissage à distance:

- tirent parti de la conception des cours et des formes de communication, de technologie et d'évaluation qui sont appropriées et comparables en qualité aux autres programmes agréés offerts par l'établissement.
- ont accès aux ressources appropriées et nécessaires au programme, aux services de soutien scolaire et personnel, et aux directives des professeurs/du personnel du programme.

3. Les professeurs/le personnel :

- ont accès aux ressources adéquates pour appuyer la conception pédagogique et la présentation des travaux dans le cadre de l'enseignement décentralisé et de l'apprentissage à distance.
- peut soutenir la mise en place et l'administration de l'enseignement décentralisé du point de vue des ressources humaines.

4. Tous les cours offerts dans un lieu d'enseignement décentralisé ou grâce à l'apprentissage à distance :

- font partie d'un plan de cursus complet qui démontre l'intégration efficace des volets pédagogiques offerts par le programme classique (s'il existe) et dans les lieux d'enseignement/cours décentralisés.
- sont enseignés par des professeurs qualifiés conformément aux normes du collège/de l'université.
- procurent un apprentissage correspondant à la rigueur et à la portée du diplôme attribué.

- favorisent une participation appropriée et une interaction entre et parmi les professeurs et les étudiants.
 - comportent une pédagogie appropriée correspondant au mode de prestation, au contenu et au niveau de l'étudiant.
 - comprennent des volets d'évaluation du rendement des étudiants appropriés à la méthode de prestation ainsi qu'aux connaissances, aux compétences et aux comportements évalués.
5. La technologie permet d'assurer adéquatement la qualité et l'efficacité de l'environnement d'apprentissage.
6. Des preuves d'une interaction substantielle entre les étudiants et les professeurs doivent être fournies, même dans des situations où il n'y a pas de professeur à temps plein ou dans le cadre classique. Les méthodes de prestation de l'enseignement doivent favoriser et améliorer la création d'une communauté scolaire entre les étudiants ainsi qu'entre les étudiants et les professeurs. Pour les éléments d'apprentissage en ligne, les preuves comprennent ce qui suit :
- a. La conception du programme/cours et le plan de cours favorisent l'interaction entre les étudiants et les professeurs, ainsi qu'entre les étudiants.
 - b. Les technologies employées pour favoriser les interactions entre les professeurs et les étudiants (p. ex. courrier électronique, téléphone aux heures de bureau, conférences téléphoniques, boîte vocale, télécopieur, clavardoirs, discussions en ligne, conférences par ordinateur et fil de discussion) sont adéquates.
 - c. Le professeur maintient une présence et interagit avec les étudiants de différentes manières durant le cours.
 - Le professeur favorise un environnement d'apprentissage propice pour les étudiants.
 - Le professeur établit et respecte les attentes de réceptivité et de disponibilité (p. ex. délai de réponse aux courriels et aux publications dans les forums de discussion, rétroaction sur les travaux, etc.)

Voir l'[ANNEXE 1](#) pour consulter les notes explicatives relatives à l'enseignement décentralisé et l'apprentissage à distance dans les Normes d'agrément.

POINTS À CONSIDÉRER POUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Durant la préparation du rapport d'autoévaluation, les programmes d'enseignement offrant l'apprentissage sur place et décentralisé/à distance doivent modifier chaque mode de prestation lorsqu'il y a des différences dans la façon dont les programmes satisfont à certains critères d'agrément.

Les programmes offerts entièrement grâce à l'enseignement décentralisé/apprentissage à distance doivent, en plus des stages, offrir des occasions d'apprentissage pratique durant les séances en laboratoire, et évaluer la compétence pratique des étudiants grâce à des examens en laboratoire ou aux ECOS. Les séances et les évaluations en laboratoire doivent être données par un professeur/chargé de cours engagé par l'établissement, connaissant le programme et évalué comme un chargé de cours. Il n'est pas nécessaire que les séances et les évaluations en laboratoire se déroulent sur le campus.

POINTS À CONSIDÉRER POUR LES ÉQUIPES D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS

Il incombe au programme d'enseignement de prouver que le programme d'apprentissage décentralisé/à distance permet de produire des diplômés compétents. Les membres des équipes d'évaluation par les pairs doivent vérifier lors d'entrevues volontaires et d'exams des preuves présentées si les diplômés des programmes d'enseignement décentralisé/apprentissage à distance démontrent les compétences décrites dans la norme 6 AE et la norme 6 AP des Normes d'agrément 2012 du PAE AE & AP.

Questions d'entrevue précises :

- Examiner la qualité ainsi que la méthode de prestation, c.-à-d. les concepts essentiels sont-ils présentés, renforcés et soulignés?
- Comment les étudiants et les chargés de cours interagissent-ils? Les réponses aux questions et les commentaires issus des évaluations sont-ils opportuns? Existe-t-il une possibilité de participation adéquate et de résolution de problème?
- Comment le programme garantit-il l'intégrité de l'évaluation des étudiants qui suivent les cours à distance ou hors campus? Les examens sont-ils surveillés adéquatement? Les habiletés en laboratoire sont-elles évaluées adéquatement?
- Les chargés de cours du lieu d'enseignement décentralisé ou qui donnent des cours à distance reçoivent-ils une formation différente/supplémentaire? (Une pédagogie différente demande des compétences différentes.)
- Quelles ressources sont accessibles aux étudiants? Les lieux, les installations et le matériel de laboratoire sont-ils appropriés, comparables et accessibles pour la formation des étudiants?
- Comment la plateforme d'apprentissage soutient-elle les travaux de cours? Est-elle facile à consulter, est-elle mise à jour/maintenue?
- Quels services sont accessibles aux étudiants? p. ex. : TI, aide scolaire, orientation scolaire, etc.

Autres points précis que les membres de l'EEP doivent prendre en considération :

- Les descriptions du même cours offert à distance ou en classe doivent être différentes, car les cours seront donnés différemment, les dates/heures et les formats d'examen seront différents, les programmes de groupes seront différents, etc. Si les descriptions de cours ne sont pas différentes, le programme doit être en mesure de décrire pourquoi.

Voir des exemples de question dans le Manuel de l'EEP.

Directive n° GUIDE 08	
Dernière révision	Documents connexes
Octobre 2014	<u>ACC-03 Décisions d'agrément</u>
Juillet 2018	<u>ACC-08 Enseignement décentralisé</u>

ANNEXE 1

La section suivante décrit les notes explicatives liées à l'enseignement décentralisé et à l'apprentissage à distance. Pour consulter la liste complète des notes explicatives, veuillez vous reporter aux Normes d'agrément 2012 (révision 2018).

Norme 1 Le Programme d'enseignement et son environnement

1.5 ESSENTIEL

Le programme dispose de ressources financières adéquates pour atteindre ses buts et ses objectifs déclarés et assurer son fonctionnement continu.

Notes explicatives liées à l'enseignement décentralisé et à l'apprentissage à distance

Le budget et les rapports financiers :

- a. Confirmer un engagement de l'établissement (dans les budgets et les politiques) d'offrir et de maintenir le soutien technique, le soutien aux étudiants et les ressources de formation pour les programmes qui offrent l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance, et de les compléter au besoin.
- b. Démontrer que les professeurs/employés ont accès à des ressources appropriées pour la conception et la prestation des cours à distance/décentralisés.
- c. Déterminer les ressources permettant aux professeurs, étudiants et concepteurs de cours de se familiariser avec les nouveaux logiciels ou systèmes qui sont acquis.

1.6 Le programme dispose du personnel de soutien administratif et technique et des services adéquats pour satisfaire aux besoins des professeurs et des étudiants et atteindre les buts et les objectifs du programme.

Notes explicatives liées à l'enseignement décentralisé et à l'apprentissage à distance

Les preuves illustrent adéquatement le critère par une démonstration et/ou un commentaire comme :

- Le nombre et les compétences des membres du personnel administratif et technique et du secrétariat qui fournissent des services de soutien suffisants pour le programme y compris le soutien à toute partie du programme offerte dans le cadre de l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance.
- Le programme s'assure que les services de soutien sont disponibles pour aider les professeurs et les étudiants à respecter leurs obligations envers le programme.

- Des preuves démontrent une surveillance et une amélioration continues de l'infrastructure technologique de l'établissement, y compris les logiciels et le matériel informatique, bien maintenus, à jour et appropriés, ainsi que les autres ressources technologiques et médias.
- Les étudiants et les professeurs capables en tout temps d'accéder de manière sécurisée au matériel des cours en ligne, à l'exception des périodes de maintenance régulière planifiées, annoncées avec un préavis suffisant.
- Des preuves démontrent la présence d'un processus pour préparer et orienter les étudiants en fonction des technologies existantes et nouvelles.
- Les étudiants et les professeurs ont accès à une assistance technique pour ce qui est du matériel, des logiciels et des systèmes de prestation nécessaires au programme décrits par l'établissement.

1.7 Le programme offre des ressources d'apprentissage adéquates en terme de qualité, de quantité et de variété (p. ex. équipement, matériels, espace physique) pour permettre aux étudiants d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage.

Notes explicatives liées à l'enseignement décentralisé et à l'apprentissage à distance

- Dans les programmes offrant l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance :
 - a. Des services sont accessibles pour permettre aux étudiants d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage, notamment les services de counseling, de bibliothèque, les services pédagogiques comme les conseillers pédagogiques, les services aux handicapés, le soutien technique et l'aide financière.
 - b. Les services accessibles aux étudiants suivant l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance sont comparables à ceux qui sont offerts aux étudiants qui suivent les cours selon la méthode d'enseignement classique.

1.8 Un plan officiel est établi pour le cursus d'enseignement.

Notes explicatives liées à l'enseignement décentralisé et à l'apprentissage à distance

- Les programmes offrant un enseignement à distance/décentralisé possèdent un plan de cursus qui démontre l'intégration efficace entre les composantes pédagogiques offertes par le programme classique et dans les cours décentralisés/à distance.

- Les méthodes de prestation sont appropriées à la matière et à la conception des cours.
- Lorsqu'un programme est offert en classe et au moyen de l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance, la composante d'enseignement à distance/décentralisé est :
 - a. Décrite dans le cadre conceptuel; ou
 - b. Les modifications au cadre concernant l'apprentissage sur place qui ont été apportées pour s'adapter à la composante d'enseignement à distance/décentralisé sont décrites clairement dans un document distinct

Norme 2 Professeurs

- 2.1 Le nombre et les compétences des professeurs répondent à la mission, aux buts et aux objectifs du programme par l'administration de l'enseignement, le développement du programme d'enseignement, la conception et la mise en œuvre de l'enseignement et de l'évaluation des résultats.**

Notes explicatives liées à l'enseignement décentralisé et à l'apprentissage à distance

- L'expertise des professeurs couvre tous les domaines du contenu du programme d'enseignement et comprend les connaissances et l'expertise quant au mode de présentation du contenu (p. ex. enseignement à distance/décentralisé).

- 2.2 L'établissement d'enseignement et le programme encouragent et soutiennent le développement de la carrière des professeurs pertinent à leurs rôles au sein du programme, y compris l'appui aux nouveaux professeurs.**

Notes explicatives liées à l'enseignement décentralisé et à l'apprentissage à distance

- Les activités de perfectionnement des professeurs concordent avec les besoins du programme. Dans les programmes offrant l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance, les activités de perfectionnement faisant la promotion d'un enseignement et d'une élaboration de cours efficaces dans un environnement d'enseignement à distance/décentralisé sont offertes/soutenues.

- 2.3 Les membres du personnel enseignant sont évalués selon les politiques de l'établissement et par rapport à des critères clairement décrits à partir de multiples sources d'information.**

Notes explicatives liées à l'enseignement décentralisé et à l'apprentissage à distance

- Des critères décrivent clairement l'évaluation des professeurs enseignant dans les programmes offrant l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance.
- Dans les programmes offrant l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance, la capacité des professeurs de présenter les cours décentralisés/à distance est évaluée adéquatement..

2.4 Le programme appuie le rôle des professeurs en collaborant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme d'enseignement.

Notes explicatives liées à l'enseignement décentralisé et à l'apprentissage à distance

- Dans les programmes offrant l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance, sans égard à la source de développement du didacticiel, les connaissances, habiletés et niveaux de compétence contenus dans le didacticiel doivent être déterminés par des professeurs possédant l'expérience universitaire et professionnelle appropriée.
- Lorsqu'un programme est offert en classe et au moyen de l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance, il y a un lien clair et intégral entre les professeurs et les chargés de cours qui donnent l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance et ceux qui enseignent en classe, notamment au chapitre de la coordination et des exigences de cours.

Norme 3 Étudiants

3.1 Le programme assure l'administration et la coordination efficaces de l'enseignement aux étudiants tout au long de leurs études.

3.1.1 La confidentialité des dossiers scolaires des étudiants est garantie.

Notes explicatives liées à l'enseignement décentralisé et à l'apprentissage à distance

- Les programmes offrant l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance appliquent des politiques et des processus pour vérifier l'identité de l'étudiant et l'intégrité des mécanismes d'évaluation, tout en protégeant la vie privée de l'étudiant.

3.2 Les étudiants ont l'occasion de participer à des activités scolaires comme la planification, l'élaboration et l'évaluation du programme.

Notes explicatives liées à l'enseignement décentralisé et à l'apprentissage à distance

- Les programmes s'assurent que les étudiants qui suivent un enseignement à distance/décentralisé ont la possibilité de participer à des activités comparables pour formuler leurs commentaires au programme.

3.4 Le programme offre des expériences d'apprentissage cliniques en ergothérapie et en physiothérapie qui permettent aux étudiants d'atteindre les résultats d'apprentissage.

Notes explicatives liées à l'enseignement décentralisé et à l'apprentissage à distance

- Les programmes qui offrent l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance DOIVENT inclure les heures de stage cliniques requises. Ce volet du programme d'enseignement ne peut être donné au moyen de la méthode d'enseignement décentralisée/à distance. Toutefois, les programmes peuvent utiliser cette méthode comme volet d'un stage clinique afin de discuter les expériences de stages avec l'enseignant ou de permettre aux étudiants d'en discuter entre eux.

3.6 Le programme assure aux étudiants un accès opportun et confidentiel au soutien scolaire ou psychosocial.

Notes explicatives liées à l'enseignement décentralisé et à l'apprentissage à distance

- Le counseling professionnel et l'aide solaire sont disponibles pour les étudiants inscrits au programme, y compris les étudiants inscrits aux cours décentralisés/à distance.

Norme 4 Évaluation du Programme

4.1 Il existe un plan documenté d'évaluation du programme qui est basé sur des buts clairement définis et mesurables.

Notes explicatives liées à l'enseignement décentralisé et à l'apprentissage à distance

- Dans les programmes offrant l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance, des mesures valides du rendement de l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance sont déterminées dans le plan d'évaluation des programmes.

4.3 Le programme analyse et fait la synthèse des données de l'évaluation du programme pour cibler les besoins de changements.

Notes explicatives liées à l'enseignement décentralisé et à l'apprentissage à distance

- Dans les programmes offrant l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance à une cohorte, tandis qu'une autre cohorte suit la méthode d'enseignement classique, une analyse démontre que les résultats obtenus par les deux cohortes de finissants sont comparables.
- Dans les programmes offrant l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance, l'analyse comprend l'évaluation de la qualité et de l'efficacité de la méthode d'enseignement, de la disponibilité et la pertinence du soutien technique et autre du point de vue de l'enseignant, de l'étudiant et du personnel administratif.

Norme 5 Imputabilité

5.1 L'information juste et actuelle est accessible aux candidats, aux étudiants inscrits et au public concernant :

- les politiques de l'établissement et d'admission au programme;
- les exigences linguistiques;
- le processus d'évaluation de la formation antérieure;
- les droits de scolarité et les frais;
- l'aide financière;
- les exigences pour l'obtention du diplôme;
- les politiques scolaires et les processus d'appel;
- les services aux étudiants.

Notes explicatives liées à l'enseignement décentralisé et à l'apprentissage à distance

- Dans les programmes offrant l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance, les étudiants éventuels ont toute l'information concernant:
 - Les logiciels et les dispositifs technologiques nécessaires pour commencer le programme, et les aptitudes que les étudiants doivent posséder pour commencer (ou apprendre durant) le programme;
 - La nature de l'apprentissage et la discipline personnelle requise en tout temps/lieu;
 - Tous les coûts additionnels, outre les frais de scolarité et accessoires associés aux volets de l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance du cours/programme;
 - Le type de soutien qui leur est offert.

5.3 Le programme promeut une vision et un environnement sécuritaire et protège les droits de tous les individus, y compris des étudiants, des professeurs, du personnel et de tous ceux qui participent aux activités connexes.

Notes explicatives liées à l'enseignement décentralisé et à l'apprentissage à distance

- Dans les programmes offrant l'enseignement décentralisé/l'apprentissage à distance, le programme applique des processus et des politiques clairs pour:
 - établir que l'étudiant qui s'inscrit aux cours est le même qui assiste aux cours et les réussit, et qui reçoit des crédits, tout en protégeant sa vie privée;
 - vérifier l'identité de l'individu évalué, tout en protégeant sa vie privée;
 - veiller à l'élimination sécuritaire des données personnelles qui ne sont plus nécessaires;
 - démontrer la planification et l'évaluation du risque, y compris un plan de rétablissement en cas de catastrophe, des protocoles techniques de sauvegarde et de stockage et une exigence prévoyant l'enregistrement des données historiques et la documentation physique.

ANNEXE 2

RESSOURCES POUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT (AVRIL 2018)

No Significant Difference

nosignificantdifference.org (*anglais seulement*)

The No Significant Difference (NSD) website has been designed to serve as a companion piece to Thomas L. Russell's book, "The No Significant Difference Phenomenon: A Comparative Research Annotated Bibliography on Technology for Distance Education" (2001, IDECC, fifth edition). The book is a fully indexed, comprehensive research bibliography of 355 research reports, summaries and papers that document no significant difference (NSD) in student outcomes based on the mode of education delivery (face to face or at a distance). The primary purpose of the NSD website is to expand on the offerings from the book by providing access to appropriate studies published or discovered after the release of the book. In addition to studies that document no significant difference (NSD), the website includes studies which do document significant differences in student outcomes based on the mode of education delivery. The significant difference (SD) entries on the website are further classified into three categories:

better results through technology - improvement in outcomes when curriculum is delivered at a distance;

better results in the classroom - improvement in outcomes when curriculum is delivered face to face; or

mixed results - some variables indicate improvement when curriculum is delivered at a distance, while others indicate improvement when curriculum is delivered face-to-face.

Quality guidelines for online courses – University of Waterloo resource (*anglais seulement*)

<https://uwaterloo.ca/extended-learning/teach-online/creating-online-course/quality-guidelines>

Distance Education Training Commission (*anglais seulement*)

<https://www.deac.org/Seeking-Accreditation/The-DEAC-Accrediting-Handbook.aspx>

Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire – PEQAB

La Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire est un organisme de consultation indépendant qui fait des recommandations à la ministre de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario concernant les demandes de consentement de la ministre en vertu de la Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire.

Prestation des programmes de diplôme universitaire en ligne

<http://www.peqab.ca/Publications/Handbooks%20Guidelines/SubmissionGuidelinesCAATsNew2017-French.pdf>

La Commission a établi quatre normes visant l'évaluation de la capacité d'un établissement d'enseignement d'utiliser la technologie en ligne pour offrir des programmes de diplôme universitaire :

1. Prestation du programme – Les méthodes de prestation favorisent l'atteinte des résultats d'apprentissage attendus et réels.
2. Capacité de prestation – Le demandeur est capable d'offrir la qualité d'enseignement nécessaire pour que les étudiants obtiennent les résultats d'apprentissage énoncés et nécessaires.
3. Liberté et intégrité pédagogiques – Le demandeur maintient une atmosphère de liberté pédagogique dans laquelle les étudiants et les professeurs sont tenus de faire preuve d'un degré élevé d'indépendance intellectuelle. L'activité scolaire est soutenue par des politiques, des procédures et des pratiques qui encouragent l'honnêteté et l'intégrité pédagogiques. (Deux objectifs à atteindre)
4. Protection des étudiants – Le demandeur valorise et défend l'intégrité et la conduite éthique dans ses relations avec les étudiants.